

Maître/-esse de patinage artistique



Nature des tâches

Les maîtres et les maîtresses de patinage artistique prodiguent leur enseignement à des enfants et à des adultes. Il peut s'agir d'un sport de haut niveau tout autant que d'un loisir. Ils enseignent à leurs élèves le savoir-faire, la discipline et la résistance et encouragent leur sens de la performance. La durée quotidienne de l'entraînement peut dépasser 3 à 4 heures. Lors des compétitions ils sont la personne de référence et peuvent insuffler à leur élève ce supplément de force qui fera la différence. Ils étudient d'abord avec eux la chorégraphie, insistent sur les difficultés techniques, encouragent lorsque la situation psychologique l'exige et font une démonstration des figures délicates pour une meilleure compréhension.

Conditions d'admission

a) formation de moniteur jeunesse et sport + b) diverses formations préalables possibles + c) bonne culture générale (connaissance de langues étrangères) + d) réussite à tous les tests suisses + participation aux compétitions e) suivi de cours de danse et de musique souhaité + f) connaissance des gestes de premiers secours.

Connaissances approfondies de patinage artistique, habileté pédagogique, patience et résistance, sensibilité, sens de l'observation et du rythme, bonne constitution.

Formation

A l'âge scolaire : passage de nombreux tests de la fédération suisse de patinage artistique ; maître/-sse : cours de perfectionnement de la fédération ; diplôme de fin d'études après une période d'assistantat.

Cours.

Cursus auprès de la Haute école spécialisée de sport de Macolin.

Cours de formation à la fonction de juge.